

Conseil canadien pour  
**L'ENTREPRISE  
AUTOCHTONE**



**Comprendre la connaissance  
et l'utilisation de la propriété  
intellectuelle par les entreprises  
autochtones**

L'enquête sur la propriété  
intellectuelle auprès des  
entreprises autochtones de 2019

**L'ÉTÉ 2021**

## À propos du CCEA

Organisme national sans but lucratif dirigé par des Autochtones, le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) a pour mission de favoriser des relations commerciales durables entre les Premières Nations, les Inuits, les Métis, le gouvernement et les entreprises canadiennes. Le CCEA propose un éventail d'offres de développement des entreprises, y compris la certification pour les entreprises appartenant à des Autochtones (CAB), les entreprises ayant des relations progressistes avec les autochtones (PAR), et TFAB (Outils et financement pour les entreprises autochtones) afin de mettre à disposition des entrepreneurs autochtones des outils, des formations et des réseaux destinés à renforcer et à développer leurs entreprises. Nous organisons régulièrement des événements en vue de mettre en contact, de célébrer et de soutenir les entreprises autochtones de partout au Canada et de mener des recherches de renommée nationale sur l'économie autochtone.

### Recherche du CCEA

Le CCEA s'efforce continuellement d'appuyer les communautés et entreprises autochtones au Canada. Son travail sert à élaborer des politiques et des programmes pour les gouvernements fédéral et provinciaux et les entreprises canadiennes. Cerner comment les entreprises autochtones peuvent participer aux chaînes d'approvisionnement, établir des liens significatifs par des événements de réseautage et élaborer des listes personnalisées d'entreprises autochtones pertinentes ne sont que quelques façons dont la recherche du CCEA peut aider à libérer le potentiel d'un organisme. L'objectif est d'aider à favoriser des relations significatives avec les peuples, les entreprises et les communautés autochtones.



[www.ccab.com](http://www.ccab.com)



[@CanadianCouncilforAboriginalBusiness](https://www.facebook.com/CanadianCouncilforAboriginalBusiness)



[www.linkedin.com/company/ccab-national/](https://www.linkedin.com/company/ccab-national/)



[info@ccab.com](mailto:info@ccab.com)



[@ccab\\_national](https://twitter.com/ccab_national)



[@ccab\\_national](https://www.instagram.com/ccab_national)

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
À propos de l'enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019	3
Faits saillants de la recherche	4
Brève méthodologie	6
<b>I. Entrepreneurs autochtones au Canada</b>	<b>7</b>
Le travail autonome chez les entrepreneurs autochtones	7
Répartition par région	9
Secteur de l'industrie	10
<b>II. Profil des entreprises autochtones</b>	<b>11</b>
Structure et emplacement de l'entreprise	11
Taille de l'entreprise	12
Nombre d'années en activité	13
Destination pour le commerce	14
Innovation	15
Revenus	17
Financement	19
<b>III. Connaissance et utilisation de la propriété intellectuelle</b>	<b>21</b>
Connaissance de la propriété intellectuelle	21
Sources d'information	22
Utilisation de la propriété intellectuelle	25
Effets de la PI sur le rendement de l'entreprise	27
Octroi de licence de propriété intellectuelle	30
Avoir déjà procédé au dépôt d'une demande de protection de PI	31
Décision de ne pas protéger officiellement la PI	33
<b>IV. Utilisation et protection du savoir traditionnel et des expressions culturelles</b>	<b>35</b>
Utilisation du savoir traditionnel ou des expressions culturelles	35
Protection du savoir traditionnel et des expressions culturelles	39
Utilisation non autorisée du savoir traditionnel et des expressions culturelles	41
<b>V. Méthodologie</b>	<b>43</b>
Plan d'échantillonnage	43
Conception de questionnaires	44
Collecte de données	44
Résultats finaux	45
Profil des répondants	46

### À propos de l'enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019

L'importance grandissante que prennent la connaissance et l'innovation dans les entreprises a souligné la valeur de la protection de la propriété intellectuelle (PI). La PI présente un intérêt pour les peuples autochtones, car elle constitue un mécanisme potentiel pouvant accroître leur pouvoir économique et protéger leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles. Les entreprises autochtones représentent une bonne part de l'économie canadienne et une source importante d'innovation et de croissance de l'emploi. Selon le recensement de 2016, on compte près de 63 000 travailleurs autonomes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans tout le Canada, une population qui ne cesse de croître et qui augmente plus rapidement que l'ensemble des travailleurs autonomes au Canada.

En partenariat avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) du Canada, le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) a mené ***l'Enquête sur la propriété intellectuelle auprès des entreprises autochtones de 2019*** afin de mieux comprendre la connaissance et l'utilisation de la PI au sein des entreprises autochtones. L'objectif de cette étude est de comprendre ce que les entreprises autochtones connaissent au sujet de la PI et comment elles l'utilisent ainsi que ses ressources dans leurs activités, de même que les effets de la PI sur le rendement de l'entreprise. Il s'agit de la première étude de ce genre au Canada qui permettra d'en savoir plus sur la façon dont les entreprises autochtones protègent actuellement le savoir traditionnel et les expressions culturelles. Elle vient s'ajouter à l'Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle (CUPI) menée par Statistique Canada auprès des propriétaires d'entreprises canadiennes.

Les résultats de cette recherche permettront aux gouvernements et aux entrepreneurs autochtones de mieux comprendre les possibilités et les défis associés à la PI pour les entreprises autochtones. Grâce aux commentaires recueillis dans le cadre de cette enquête, il sera possible de mieux comprendre l'utilisation et la connaissance actuelles du système de PI, ce qui pourrait permettre de trouver des moyens de sensibiliser davantage les entreprises autochtones à la PI et à son utilisation.

## Faits saillants de la recherche



**Le nombre d'entrepreneurs autochtones augmente constamment et beaucoup plus rapidement que celui de l'ensemble des travailleurs autonomes canadiens. Les entreprises autochtones sont généralement de petites entreprises, mais elles sont diversifiées en termes d'identité autochtone, de secteurs d'activité et de clientèle.**

- La population de travailleurs autonomes autochtones continue de croître (44 % entre 2011 et 2016), ce qui représente une hausse substantielle par rapport à la période de recensement précédente (16 % entre 2001 et 2006) et un taux de croissance beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs autonomes canadiens (14 % entre 2006 et 2011).
- La moitié des entreprises autochtones n'ont pas d'employés tandis que le reste (48 %) en comptent moins de 100. Des entreprises autochtones, 3 % sont considérées comme des moyennes et grandes entreprises comptant 100 employés ou plus. Pour ce qui est des revenus, la grande majorité (87 %) est considérée comme des petites et moyennes entreprises (c'est-à-dire que leur chiffre d'affaires était de 5 millions de dollars ou moins en 2018).
- Selon le recensement de 2016, les Métis représentent la plus grande proportion (53 %) de la population de travailleurs autonomes autochtones, suivis par les Premières Nations (42 %) et les Inuits (2 %). Les entreprises autochtones sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité, tout comme l'ensemble des entreprises canadiennes, à l'exception du fait que les entrepreneurs autochtones sont sous-représentés dans les services professionnels et surreprésentés dans le secteur de la construction.
- Les entreprises autochtones fournissent des biens et des services à une clientèle diversifiée et se concentrent sur les marchés locaux et leur propre province ou territoire. Néanmoins, les clients de la moitié d'entre elles se trouvent dans d'autres provinces ou territoires, et une faible proportion mène ses activités à l'échelle internationale, aux États-Unis (25 %) ou dans d'autres pays (19 %).



**Les propriétaires d'entreprises autochtones sont nombreux à connaître la PI, et un sur cinq en détient au Canada. Les résultats indiquent qu'il est possible de renforcer la compréhension de la PI, notamment de la valeur de la PI, du processus de dépôt et d'une stratégie de protection de la PI, au moyen de la sensibilisation et de la communication.**

- Près de neuf propriétaires d'entreprises autochtones sur dix (87 %) disent connaître au moins un des six types de PI dont il est question dans l'enquête. On constate qu'en ce qui concerne les droits d'auteur (76 %) et les marques de commerce (75 %), le niveau de connaissance est le plus élevé.

- ✎ Un petit nombre d'entreprises autochtones (20 %) ont cherché à obtenir des informations sur la PI au cours des dernières années, et la plupart disent avoir finalement trouvé ce qu'elles cherchaient. Les résultats de cette étude indiquent que les propriétaires d'entreprises qui ont eu accès à l'information sur la PI connaissaient mieux les six types de PI mentionnés dans cette étude, cette corrélation suggère qu'il pourrait être utile de promouvoir la connaissance de la PI en rendant l'information sur la PI plus accessible.
- ✎ Les propriétaires d'entreprises autochtones qui ont récemment fait des recherches sur la PI, celles-ci portaient surtout sur le processus de dépôt d'une demande de protection de PI. Les cabinets d'avocats externes sont la source d'information la plus utilisée en matière de PI (32 %), tandis que 7 % ont consulté les ressources de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).
- ✎ Un propriétaire d'entreprise autochtone sur cinq est actuellement détenteur de PI au Canada, les types les plus courants étant les droits d'auteur et les marques de commerce. 3 % sont détenteurs de PI à l'extérieur du Canada. La moitié des détenteurs de PI ont mis en place une stratégie officielle pour protéger leur PI.
- ✎ De nombreuses entreprises reconnaissent que la PI a contribué de différentes façons à leur rendement, notamment par l'amélioration des perspectives d'affaires à long terme (80 % des détenteurs de PI), l'augmentation de la valeur opérationnelle (76 %), l'augmentation des revenus (72 %) et les possibilités de collaboration et de partenariat (70 %). De même, relativement peu d'entre elles affirment que la PI a nui à leur rendement, que ce soit la diminution des ressources consacrées à d'autres activités plus importantes (19 % des détenteurs de PI) ou le coût financier supplémentaire lié à la conservation et à la surveillance de la PI (12 %).
- ✎ Un propriétaire d'entreprise autochtone sur dix dit avoir conclu des ententes d'octroi de licences de PI. D'entre elles, 6 % ont déjà procédé au dépôt ou à l'enregistrement d'une protection de PI. Une entreprise autochtone sur dix déclare détenir de la PI qu'elle choisit de ne pas protéger de façon officielle, parce qu'elle ne voit pas d'avantage à protéger la PI et en raison des frais relatifs au dépôt d'une demande.
- ✎ Au sein de certains sous-groupes de la population autochtone, notamment les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada et celles qui ont investi dans la recherche et le développement (R-D) ou qui ont récemment adopté des innovations sous la forme de nouveaux produits, services ou processus, on constate qu'ils sont mieux informés de la PI et qu'ils l'utilisent davantage.



**Le savoir traditionnel et les expressions culturelles sont largement utilisés par les entreprises autochtones. Les entreprises ont la possibilité de mieux comprendre comment la PI peut contribuer à protéger le savoir traditionnel et les expressions culturelles, car seule une faible proportion d'entre elles utilise actuellement une forme de PI à cette fin.**

- ✎ Six entreprises autochtones sur dix affirment utiliser le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dans leurs activités. Les types les plus utilisés sont les arts et l'artisanat et les récits oraux. Le recours au savoir traditionnel et aux expressions culturelles est plus fréquent dans les entreprises dirigées par des femmes.
- ✎ Une entreprise autochtone sur cinq qui utilise le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dispose d'une protection de PI à cet égard. Plus d'un quart (28 %) ont recours à d'autres protections non liées à la PI, telles que le respect des règles communautaires ou coutumières d'utilisation, la documentation, les bases de données et les registres, ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public.
- ✎ Des entreprises qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles, 7 % disent que leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles ont été utilisés sans autorisation. L'utilisation non autorisée entraîne le plus souvent des pertes financières et une perte de signification culturelle.

## Brève méthodologie

Ce rapport présente les résultats d'une enquête téléphonique menée auprès de 1 100 propriétaires d'entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada, entre le 7 août et le 10 septembre 2019. Les résultats d'une enquête fondée sur un échantillon représentatif de 1 100 personnes sont considérés comme précis à plus ou moins 3,0 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats se rapportant à des sous-groupes de l'échantillon global (par exemple, la taille ou le type d'entreprise).

L'échantillon provient d'une liste exhaustive d'entreprises appartenant à des autochtones, établie et tenue à jour par le CCEA. Les données sont statistiquement pondérées en fonction du groupe d'identité autochtone, de la structure de l'entreprise (constituée en société ou non), de la taille (comptant ou non des employés) et de la région, afin que l'échantillon final soit représentatif de la population de travailleurs autonomes autochtones d'après les données du dernier recensement canadien (2016).

Cette recherche est le résultat d'une collaboration entre le CCEA et Environics Research, l'une des principales firmes canadiennes de recherche sur l'opinion publique.

Tous les rapports de recherche du CCEA, y compris le présent rapport, peuvent être téléchargés à l'adresse [www.ccab.com/research](http://www.ccab.com/research).

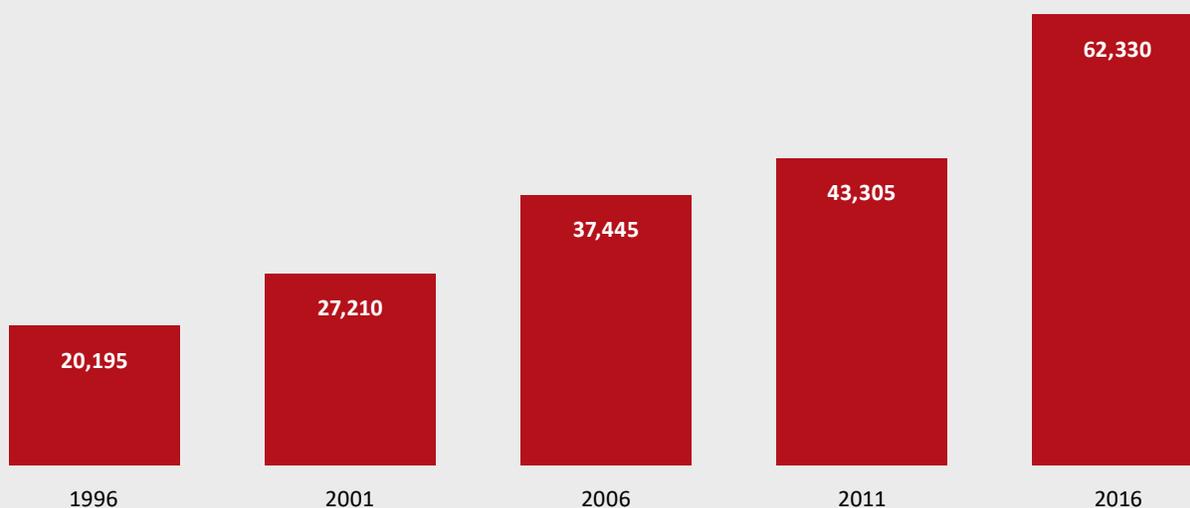
# I. Entrepreneurs autochtones au Canada

## Le travail autonome chez les entrepreneurs autochtones

***La population de travailleurs autonomes autochtones continue de croître plus rapidement que l'ensemble des travailleurs autonomes au Canada.***

Les données les plus récentes du recensement canadien (2016) révèlent que le nombre d'entrepreneurs autochtones au Canada continue d'augmenter. En 2016, 62 330 autochtones de la population active expérimentée de 15 ans et plus ont déclaré être travailleurs autonomes. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 43 305 de 2011 et il représente une augmentation de 44 %. La croissance du nombre de travailleurs autonomes chez les peuples autochtones s'est fortement accentuée par rapport à la période de recensement précédente (16 % entre 2006 et 2011), qui a probablement été freinée par la récession économique de 2008-2009, et se rapproche des périodes de recensement antérieures (38 % entre 2001 et 2006 et 35 % entre 1996 et 2001). Le taux de croissance des travailleurs autonomes autochtones demeure également plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs autonomes canadiens (17 %) entre 2011 et 2016.

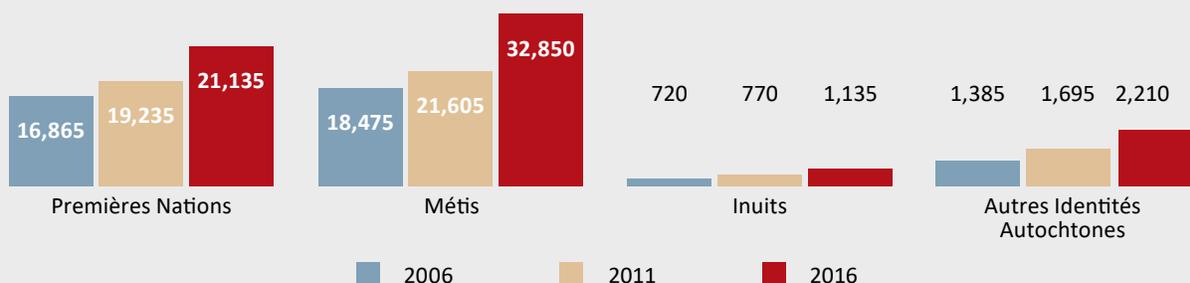
Taux de travail autonome chez les peuples autochtones



Source : Statistique Canada, Recensements de 2016, 2006, 2001 et 1996, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

Selon le recensement de 2016, les Métis représentent la plus grande proportion de la population de travailleurs autonomes autochtones (53 %), suivis des Premières Nations (42 %), tandis que 2 % des travailleurs autonomes autochtones s'identifient comme Inuits. Les 4 % restants représentent des réponses multiples ou « autres identités autochtones ». Entre 2011 et 2016, les Métis ont connu la plus forte croissance du nombre de travailleurs autonomes (hausse de 52 %), suivis des Inuits (hausse de 47 %) et des Premières Nations (hausse de 36 %).

#### Taux de travail autonome chez les peuples autochtones selon le groupe d'identité



Source : Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2006, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

**Proportion de la population autochtone.** En 2016, les travailleurs autonomes autochtones représentaient 7 % de la main-d'œuvre autochtone âgée de 15 ans ou plus. Ce chiffre est nettement inférieur aux 12 % de la population active canadienne générale qui s'identifient comme travailleurs autonomes.

La proportion de travailleurs autonomes autochtones au sein de la main-d'œuvre autochtone est demeurée stable au fil du temps (6 % ont déclaré être des travailleurs autonomes en 2011 et 7 % en 2006). Même si cette proportion semble contraire au taux de croissance décrit dans la section précédente, la raison en est que la population autochtone est plus jeune et a une croissance plus rapide que le reste de la population canadienne. Entre 2011 et 2016, la main-d'œuvre autochtone, âgée de 15 ans et plus, a augmenté de 22 %, comparativement à une croissance de 4 % de la main-d'œuvre canadienne. En général, le nombre d'autochtones dans la population active et le nombre de travailleurs autonomes autochtones ont tous deux augmenté considérablement. Par conséquent, le nombre de travailleurs autonomes autochtones, exprimé en pourcentage de la main-d'œuvre autochtone, demeure stable et nettement inférieur à celui de la population de travailleurs autonomes non autochtones.

## Répartition par région

***La majorité des entrepreneurs autochtones résident en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, et ont tendance à être surreprésentés dans ces deux dernières provinces par rapport à l'ensemble de la population autochtone.***

Comme en 2011, le recensement de 2016 a révélé que les travailleurs autonomes autochtones sont principalement concentrés en Ontario (23 %), en Colombie-Britannique (20 %) et en Alberta (17 %). Par rapport à l'ensemble de la population autochtone, les travailleurs autonomes autochtones sont toujours surreprésentés en Colombie-Britannique et en Alberta et sous-représentés au Manitoba et en Saskatchewan.

### Taux de travail autonome chez les peuples autochtones selon la région

Région	Population de Travailleurs Autonomes Autochtones (15+)		Population Autochtone Totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Provinces de l'Atlantique	4 395	7	100 835	8
Quebec	8 895	14	142 870	12
Ontario	14 430	23	284 845	23
Île-du-Prince-Édouard	5 625	9	153 545	13
Saskatchewan	4 400	7	117 325	10
Alberta	10 705	17	183 450	15
Colombie-Britannique	12 760	20	200 650	16
Territoires	1 195	2	41 390	3
Canada	62 330	100	1 224 915	100

Source : Statistique Canada (Recensement de 2016)

## Secteur de l'industrie

**Les entreprises autochtones sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité au Canada. La répartition du travail autonome entre les autochtones et l'ensemble des Canadiens est semblable dans la plupart des secteurs, bien que les entrepreneurs autochtones soient sous-représentés dans les services professionnels et surreprésentés dans la construction.**

Les entrepreneurs autochtones établissent encore leurs entreprises dans un grand nombre de secteurs d'activité au Canada. Malgré une différence notable dans la taille de l'ensemble de la population des travailleurs autonomes, la répartition du travail autonome entre les autochtones et les non-autochtones est semblable dans les secteurs primaire, manufacturier, du commerce de gros et de détail, et des arts et spectacles.

Il y a cependant un écart marqué entre la proportion d'entrepreneurs autochtones (36 %) et non autochtones (43 %) dans les secteurs professionnel, scientifique et technique, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les entrepreneurs autochtones demeurent aussi légèrement surreprésentés dans la construction (18 %, par rapport à 14 % pour l'ensemble des entrepreneurs au Canada).

### Taux de travail autonome selon le secteur d'activité

Industrie	Entrepreneurs Autochtones		Nombre Total d'Entrepreneurs (Canada)	
	Nombre	%	Nombre	%
Primaire et services publics	6 725	11	225 545	9
Construction	11 315	18	335 270	14
Fabrication, transports, entreposage	4 805	8	208 615	9
Commerce de gros et commerce de détail	5 755	9	238 415	10
Services professionnels, scientifiques et techniques, éducation, santé et services sociaux	22 265	36	1 058 545	43
Arts, spectacles, hébergement, alimentation et culture	4 925	8	179 165	7
Autre	6 555	11	202 860	8
Total – Population des travailleurs autonomes	62 330	100	2 448 400	100

Source : Statistique Canada (Recensement de 2016)

## II. Profil des entreprises autochtones

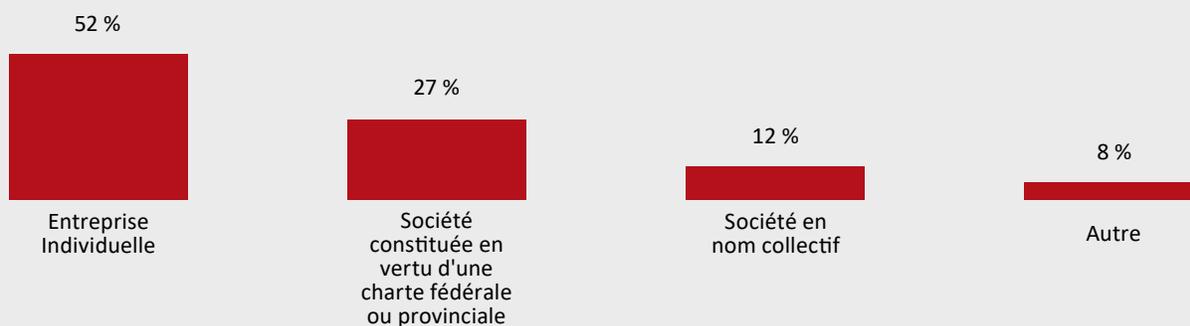
### Structure et emplacement de l'entreprise

***L'entreprise individuelle est le modèle d'entreprise le plus courant parmi les entreprises autochtones; une minorité d'entreprises sont constituées en société.***

#### Structure d'entreprise

Une entreprise autochtone sur quatre (27 %) est constituée en vertu d'une charte fédérale ou provinciale, ce qui correspond aux données du recensement de 2016. La plupart d'entre elles ne sont pas constituées en société (64 %) et exercent leurs activités comme entreprise individuelle (52 %) ou comme société en nom collectif (12 %); les 8 % restants ont une autre structure d'entreprise.

Structure d'entreprise



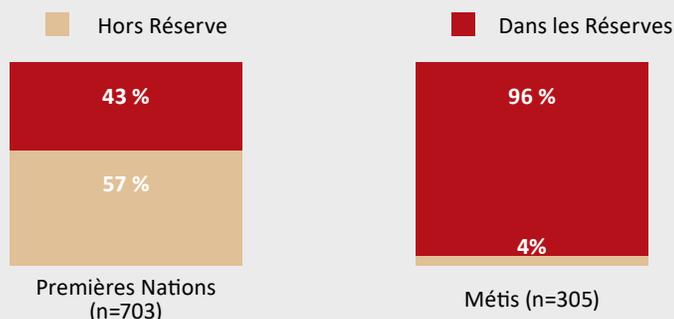
Q1. Cette entreprise est-elle une....? Base : Tous les répondants (n=1 100)

#### Emplacement

Près de six entreprises des Premières Nations sur dix (57 %) sont situées dans une réserve (comparativement à 43 % hors réserve); c'est également le cas de 4 % des entreprises Métisses (cette question n'a pas été posée aux entreprises inuites).

## Emplacement de l'entreprise

### Sous-échantillon : Entreprises des Premières Nations ou des Métis uniquement



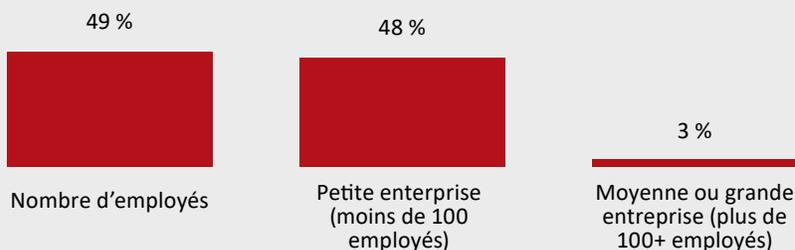
Q10. L'entreprise est-elle ou non située dans une réserve des Premières Nations?  
 Base : Entreprises des Premières Nations ou des Métis (n=990)

## Taille de l'entreprise

**Les entreprises autochtones sont généralement de petites entreprises : la moitié d'entre elles n'ont pas d'employés tandis que la plupart des autres comptent moins de 100 employés. Seulement 3 % des entreprises autochtones sont considérées comme de moyennes ou grandes entreprises.**

La moitié (51 %) des entreprises autochtones de cet échantillon ont des employés, et la plupart en ont moins de 100. Des entreprises ayant participé à cette enquête, 3 % peuvent être considérées comme moyennes ou grandes (c'est-à-dire qu'elles comptent 100 employés ou plus).

## Nombre d'employés



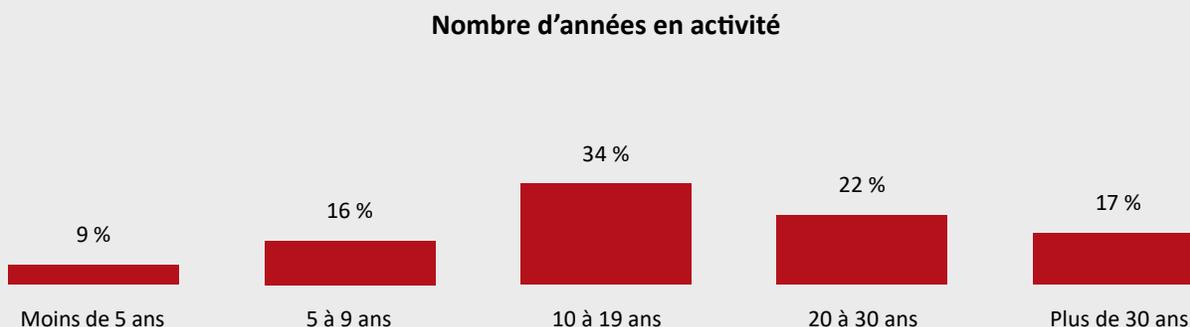
Q5 : Employez-vous d'autres personnes à part vous? Base : Tous les répondants (n=1 100)  
 Q11. À part vous, combien d'employés votre entreprise compte-t-elle actuellement qui sont...?  
 Base : Répondants qui ont des employés (n=559)

**Type d'emploi.** Les entreprises autochtones ayant des employés (51 % de l'échantillon global) sont les plus susceptibles d'embaucher des travailleurs permanents à temps plein (86 %). Toutefois, ces entreprises offrent également des emplois à temps partiel et occasionnels. Sept entreprises sur dix (68 %) ayant des employés ont actuellement des employés permanents à temps partiel et saisonniers et quatre sur dix (39 %) ont des employés occasionnels ou temporaires.

## Nombre d'années en activité

**Sept entreprises autochtones sur dix sont en activité depuis dix ans ou plus.**

Les entreprises autochtones répondant à l'enquête sont généralement des entreprises menant leurs activités depuis longtemps, puisque plus de sept sur dix (73 %) sont en activité depuis dix ans ou plus. Une entreprise sur dix (9 %) est une nouvelle entreprise en activité depuis moins de cinq ans, tandis que 16 % sont en activité depuis plus de cinq ans, mais moins de dix ans.



Q9. En quelle année avez-vous démarré ou acquis cette entreprise? Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 1.0

Les entreprises autochtones en activité depuis moins de dix ans sont minoritaires dans tous les types d'entreprises, mais leur proportion est plus élevée parmi :

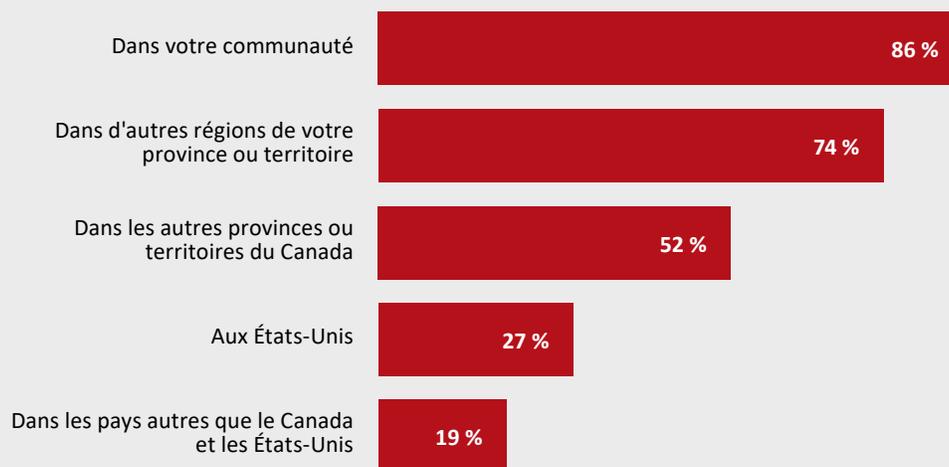
- Les entreprises appartenant à des femmes (33 %, comparativement à 21 % pour les entreprises appartenant à des hommes)
- Les petites entreprises (27 % n'ayant pas d'employés et 23 % ayant moins de 100 employés, comparativement à 13 % ayant 100 employés ou plus)
- Les entreprises ayant des revenus inférieurs à 1 million de dollars (30 %, comparativement à 15 % ayant des revenus de 1 million de dollars ou plus)

## Destination pour le commerce

**La plupart des entreprises autochtones ont une clientèle diversifiée et fournissent principalement des biens ou des services aux marchés locaux et dans leur propre province ou territoire.**

Les entreprises autochtones sont les plus susceptibles de servir des clients dans leur collectivité locale (86 %) ou dans leur province ou territoire d'origine (74 %). Une proportion importante d'entre elles visent des marchés plus éloignés : la moitié (52 %) des entreprises ont des clients dans d'autres provinces ou territoires, un quart (27 %) aux États-Unis et un sur cinq (19 %) dans des pays autres que le Canada et les États-Unis.

### Emplacement des clients l'an dernier



Q41. Au cours de la dernière année, dans lequel des endroits suivants votre entreprise a-t-elle une clientèle...?

Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 2.0

L'emplacement des clients est en grande partie le même, quel que soit le type d'entreprise autochtone, à l'exception des entreprises des secteurs secondaires et des services qui sont plus susceptibles que celles des secteurs des ressources naturelles et de la construction d'avoir des clients dans d'autres provinces ou territoires du Canada ou dans d'autres pays.

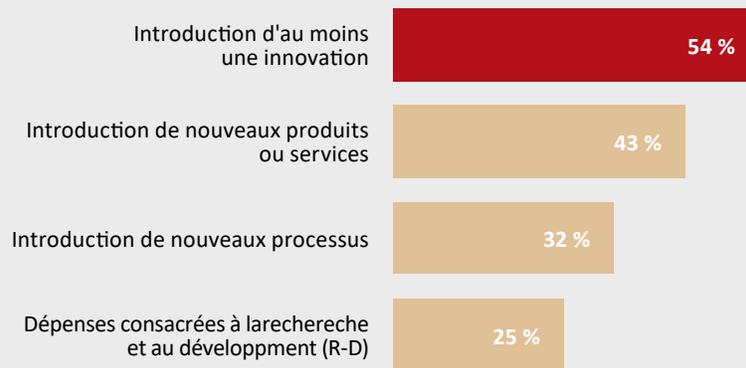
## Innovation

**La moitié des entreprises autochtones ont adopté des innovations ou consacré des fonds à la recherche et au développement (R-D) au cours de la dernière année. De même, la moitié ont adopté ou prévoient d'adopter de nouvelles technologies dans leur entreprise.**

### Introduction de l'innovation

Les entreprises autochtones reconnaissent l'importance de l'innovation. Plus de la moitié (54 %) des entreprises autochtones ont adopté des innovations sous la forme de nouveaux produits ou services (43 %) ou de nouveaux processus (32 %), ou ont consacré des fonds à la R-D (25 %) au cours des trois dernières années.

#### Répondants ayant adopté des innovations au cours des trois dernières années



Q38. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions au sujet de l'innovation au sein de votre entreprise. Au cours des trois dernières années, votre entreprise a-t-elle...? Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 3.0

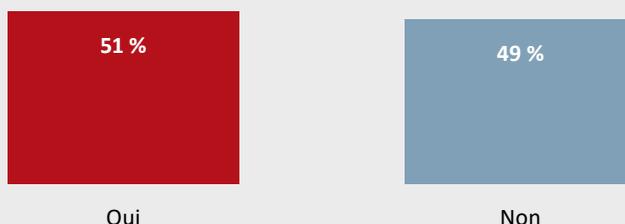
La proportion d'entreprises autochtones ayant adopté au moins une innovation au cours des trois dernières années est plus élevée parmi les jeunes entreprises (65 % des entreprises en activité depuis moins de dix ans, comparativement à 50 % des entreprises en activité depuis dix ans ou plus).

Pour ce qui est des innovations particulières, les nouveaux processus sont plus souvent évoqués par les moyennes et grandes entreprises (61 % des entreprises de 100 employés ou plus, comparativement à 37 % des entreprises de moins de 100 employés et 26 % des entreprises sans employés).

## Introduction de nouvelles technologies

La moitié (51 %) des entreprises autochtones disent avoir récemment adopté ou envisager d'adopter de nouvelles technologies dans leurs activités.

### Nouvelles technologies dans les activités



Q39. Avez-vous récemment adopté ou envisagez-vous d'adopter de nouvelles technologies dans vos activités?  
Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 4.0

La proportion d'entreprises introduisant de nouvelles technologies dans leurs activités est plus élevée parmi :

- Les entreprises ayant des employés (44 % comparativement à 32 % sans employés)
- Les jeunes entreprises (48 % de moins de dix ans comparativement à 34 % de dix ans ou plus)

On a demandé aux entreprises autochtones qui ont adopté ou envisagent d'adopter une nouvelle technologie les compétences ou les connaissances techniques dont elles ont le plus besoin pour leur permettre d'appliquer ces nouvelles technologies dans l'avenir. Des compétences très variées sont mentionnées, le plus souvent la programmation informatique et le codage (25 %). Les autres compétences dont ces entreprises prévoient avoir besoin sont des compétences informatiques générales (19 %), le marketing et le marketing numérique (15 %), la mise en réseau et le soutien informatique (14 %) et l'analyse et la gestion des données (11 %). Certaines entreprises prévoient qu'elles auront besoin de compétences et de connaissances sans rapport avec les nouvelles technologies (17 %).

**Compétences ou connaissances dont les entreprises ont le plus besoin pour leur permettre d'appliquer les nouvelles technologies**  
**Répondants qui ont récemment adopté ou prévoient d'adopter de nouvelles technologies**  
**(51 % de l'échantillon global)**

Compétences ou Connaissances Nécessaires	%
Programmation informatique/codage	25 %
Formation visant à améliorer les compétences informatiques/ connaissances générales	19 %
Autres compétences et connaissances qui ne sont pas liées aux nouvelles technologies	17 %
Marketing/marketing numérique	15 %
Mise en réseau et soutien informatique	14 %
Analyse des données/gestion des données	11 %
Médias sociaux	8 %
Génie logiciel/développement de logiciels	7 %
Conception/développement Web	5 %
Matériel/équipement	5 %
Connaissances financières/accès au financement	4 %
Élaboration d'applications mobiles	3 %
Intelligence artificielle	2 %
Administration des affaires/gestion de projet	2 %
Informatique en nuage	2 %
Autre	6 %
Ne sais pas	9 %

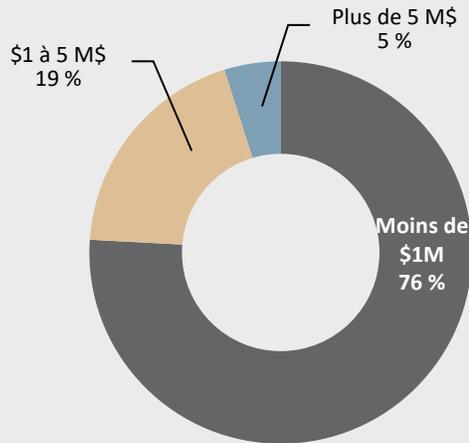
*Q40 : Quelles sont les compétences ou connaissances techniques dont votre entreprise aura le plus besoin dans l'avenir pour vous permettre d'utiliser ces nouvelles technologies dans le cadre de vos activités? Base : Entreprises ayant adopté ou envisageant d'adopter de nouvelles technologies (n=475)*

## Revenus

**La grande majorité des entreprises autochtones sont des PME dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 5 millions de dollars. Près de quatre entreprises sur dix ont enregistré une hausse de revenus au cours de la dernière année.**

Les entreprises autochtones sont en grande partie des petites et moyennes entreprises (PME) selon leurs revenus. Presque toutes (95 %) ont fait un chiffre d'affaires de 5 millions de dollars ou moins en 2018, dont les trois quarts (76 %) qui ont fait moins d'un million de dollars. En comparaison, cinq pour cent (5 %) ont déclaré des revenus de plus de 5 millions de dollars.

## Revenus pour 2018

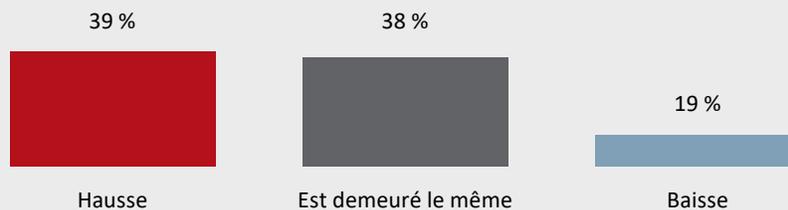


Q45 : Quel est le chiffre d'affaires brut de votre entreprise pour 2018? Base : Répondants qui ont fourni une réponse valide, à l'exclusion des réponses « ne sait pas/pas de réponse » (n=680)

Le chiffre d'affaires brut des propriétaires d'entreprises autochtones a varié entre 2018 et 2019. Près de quatre entreprises sur dix (39 %) déclarent que leurs revenus ont augmenté, ce qui est semblable à la proportion (38 %) qui a déclaré que leurs revenus sont restés les mêmes, tandis que les deux autres sur dix (19 %) déclarent que leurs revenus ont diminué.

Les répondants qui ont déclaré que leurs revenus ont augmenté au cours de la dernière année ont, pour la plupart (56 %), enregistré une hausse de plus de 20 %, tandis que quatre répondants sur dix (40 %) ont déclaré que leurs revenus avaient augmenté de 20 % ou moins.

## Variation des revenus au cours de la dernière année



Q42 : Au cours de la dernière année, le chiffre d'affaires brut de votre entreprise était-il...? Base : Tous les répondants (n=1 100)

## Analyse des sous-groupes 5.0

Les entreprises qui ont déclaré avoir enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires au cours de la dernière année sont surtout :

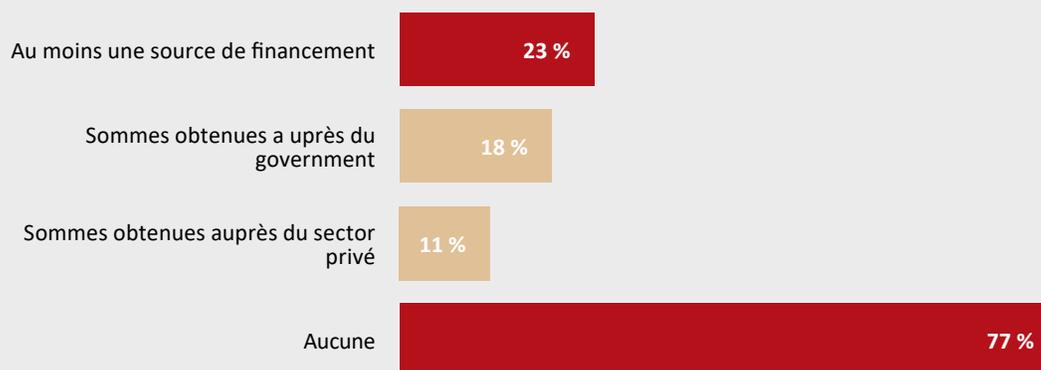
- Les jeunes entreprises (54 % sont en activité depuis moins de dix ans, contre 34 % depuis dix ans ou plus)
- Les entreprises qui ont adopté des innovations au cours des trois dernières années (51 %, comparativement à 27 % qui ne l'ont pas fait)

## Financement

***Près d'un quart des entreprises autochtones ont reçu un certain type de financement pour leurs activités au cours des trois dernières années, dont une sur dix a obtenu un financement du secteur privé pour soutenir la commercialisation de biens ou de services.***

Près d'un quart (23 %) des propriétaires d'entreprises autochtones ont reçu du financement pour leurs activités au cours des trois dernières années. En général, la commercialisation de biens ou de services nouveaux ou améliorés est financée par le gouvernement (18 %) plutôt que par le secteur privé (11 %); 5 % des entreprises déclarent avoir obtenu des fonds du gouvernement et du secteur privé.

### Répondants ayant reçu du financement au cours des trois dernières années



Q44. Au cours des trois dernières années, cette entreprise a-t-elle reçu du financement de l'une des sources suivantes...?  
Base : Tous les répondants (n=1 100)

## Analyse des sous-groupes 6.0

Les entreprises qui ont déclaré avoir reçu des fonds du gouvernement sont surtout :

- Les entreprises qui ont des employés (22 %), en particulier les moyennes et grandes entreprises de 100 employés ou plus (40 % comparativement à 13 % des entreprises qui n'ont pas d'employés)
- Les entreprises des secteurs des services (22 %) ou des ressources naturelles (20 % comparativement à 12 % dans les secteur secondaires et 3 % dans le secteur de la construction)

La possibilité de recevoir un financement du secteur privé n'est pas très différente selon le type d'entreprise.

### III. Connaissance et utilisation de la propriété intellectuelle

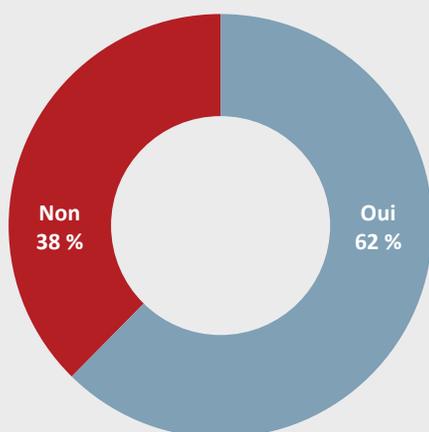
#### Connaissance de la propriété intellectuelle

**Les six types de PI visés par l'enquête sont bien connus, davantage que le terme général de « propriété intellectuelle ».**

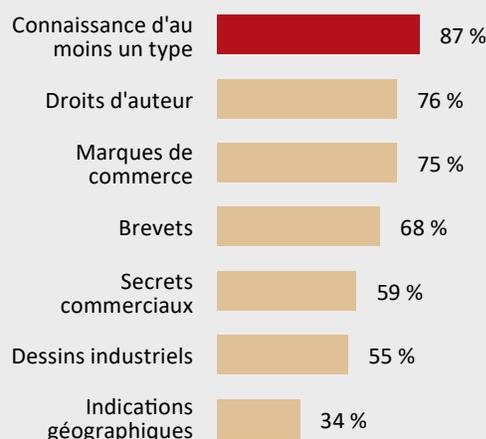
Six entrepreneurs autochtones sur dix (62 %) ont entendu parler de la « propriété intellectuelle ».

Les types particuliers de PI<sup>1</sup> sont plus connus que le terme général : plus de huit personnes sur dix (87 %) connaissent au moins un des six types de PI étudiés dans l'enquête. On constate qu'en ce qui concerne les droits d'auteur (76 %) et les marques de commerce (75 %) et les brevets (68 %), le niveau de connaissance est le plus élevé. Plus de la moitié connaissent les secrets commerciaux (59 %) et les dessins industriels (55 %). Pour ce qui est des indications géographiques, le niveau de connaissance est comparativement plus faible (34 %).

Répondants qui connaissent le terme « propriété intellectuelle »



Niveau de connaissance de chaque type de PI (% de connaissance)



Q12 : Connaissez-vous le terme « propriété intellectuelle »? Base : Tous les répondants (n=1 100)

Q13. Parmi les suivants, quels types de propriété intellectuelle connaissez-vous? Base : Tous les répondants (n=1 100)

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les principaux types de PI, consultez La propriété intellectuelle : vous appartient, protégez-la. <https://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr04312.html>.

## Analyse des sous-groupes 7.0

Les entreprises qui connaissent au moins un type de PI sont le plus souvent :

- Les moyennes et grandes entreprises comptant 100 employés ou plus (96 %, comparativement à 86 % pour les entreprises de moins de 100 employés et 87 % pour les entreprises sans employés)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (94 %, comparativement à 80 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D (98 %, comparativement à 83 % qui ne l'ont pas fait)

Les entreprises appartenant aux Métis (69 %) et aux Premières Nations (68 %) connaissent mieux les brevets que les entreprises appartenant aux Inuits (49 %). Les propriétaires d'entreprises Métisses déclarent également connaître relativement mieux les secrets commerciaux (63 %) et les dessins industriels (60 %), comparativement aux propriétaires d'entreprises des Premières Nations (55 % et 50 %, respectivement) et des Inuits (49 % et 41 %, respectivement).

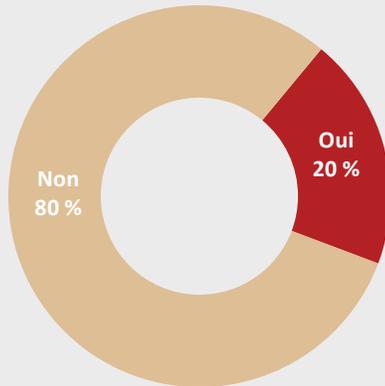
## Sources d'information

Un propriétaire d'entreprise autochtone sur cinq a cherché à obtenir des informations sur la PI au cours des dernières années, et la plupart d'entre eux ont trouvé ce qu'ils cherchaient. Ils ont le plus souvent cherché des informations sur la présentation d'une demande de protection de PI et ont principalement consulté des cabinets d'avocats externes. De ceux qui ont cherché à obtenir des informations, 7 % se sont adressés directement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

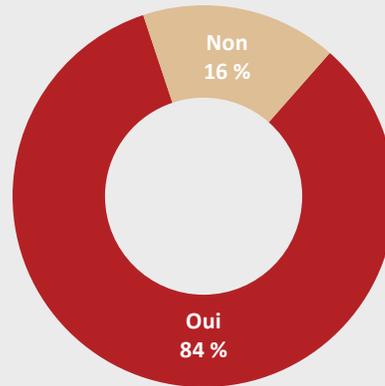
## Obtenir de l'information sur la PI

Un propriétaire d'entreprise autochtone sur cinq (20 %) déclare avoir cherché à obtenir des informations ou des conseils sur les brevets, les marques de commerce ou d'autres types de PI au cours des dernières années. Les répondants qui ont cherché à obtenir de telles informations disent pour la plupart (84 %) avoir trouvé ce qu'ils cherchaient.

Répondants ayant cherché à obtenir des informations sur la PI



Répondants ayant trouvé de l'information sur la PI (répondants qui ont cherché des informations)



Q14. Au cours des dernières années, avez-vous cherché à obtenir des informations ou des conseils sur les brevets, les marques de commerce ou d'autres types de propriété intellectuelle? Base : Tous les répondants (n=1 100)

Q17. Avez-vous trouvé ou obtenu les informations ou les conseils que vous cherchiez en ce qui a trait aux brevets, aux marques de commerce ou à d'autres types de propriété intellectuelle? Base : Répondants qui ont cherché à obtenir des informations sur la PI (n=215)

### Analyse des sous-groupes 8.0

La propension à chercher à obtenir des informations sur la PI est plus élevée parmi :

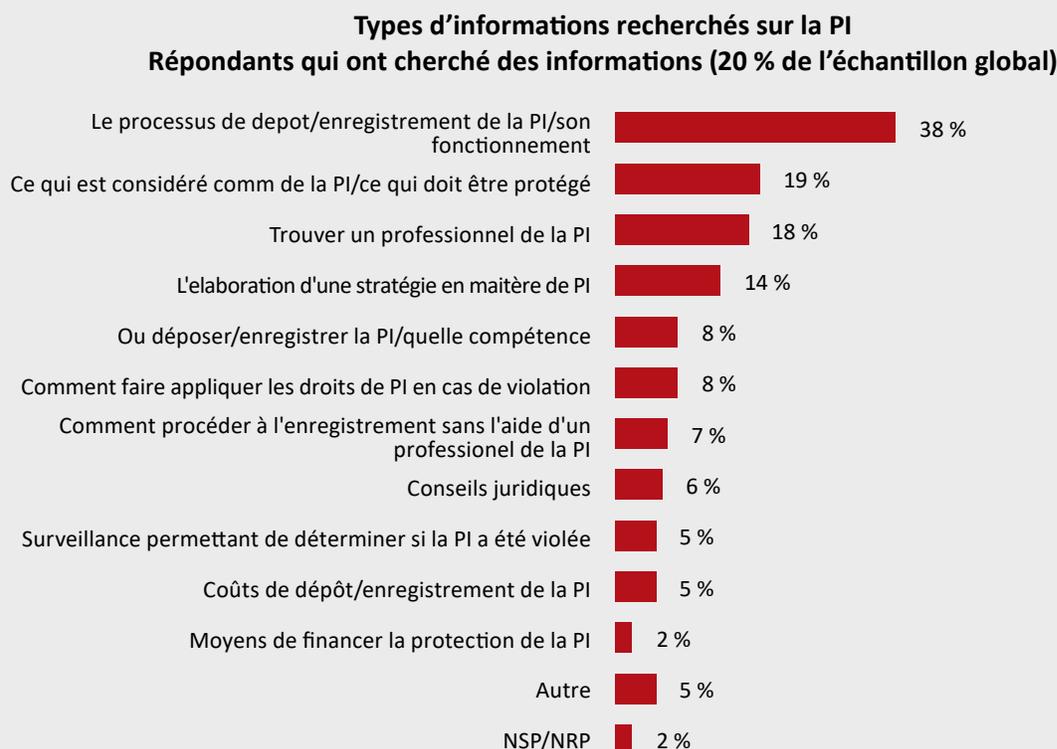
- Les moyennes et grandes entreprises comptant 100 employés ou plus (37 %, comparativement à 19 % pour les entreprises de moins de 100 employés et 19 % pour les entreprises sans employés)
- Les entreprises qui ont consacré des fonds à la R-D (40 %, comparativement à 13 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (29 %, comparativement à 11 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (30 %, comparativement à 16 % ayant des clients uniquement au Canada)

### Effets de la recherche d'informations au sujet de la PI sur la connaissance de la PI.

Les propriétaires d'entreprise qui ont consulté des informations sur la PI connaissent mieux les six types de PI que ceux qui n'ont pas cherché à obtenir ces informations. Toutefois, cette recherche ne permet pas d'établir un lien de causalité. Il est possible qu'en ayant accès à des informations sur la PI, les entreprises acquièrent une meilleure connaissance de la PI, ou qu'en ayant une meilleure connaissance préalable de la PI, elles cherchent à obtenir (davantage) d'informations sur la PI.

## Types d'informations sur la PI recherchées

On a demandé aux propriétaires d'entreprises autochtones qui ont cherché à obtenir des informations sur la PI (20 % de l'échantillon global) quel type d'information ils recherchaient (question posée sans suggestion, sans fournir de choix de réponse). Les informations les plus recherchées concernaient le processus d'enregistrement de la PI (38 %). D'autres sujets relativement populaires sont les suivants : déterminer ce qui est considéré comme de la PI (19 %), trouver un professionnel de la PI (18 %) et élaborer une stratégie en matière de PI (14 %). Les sous-échantillons sont trop petits pour que l'on puisse analyser les différences par sous-groupe.



Q15. Quel type d'information ou de conseils avez-vous cherché à obtenir?

Base : Répondants qui ont cherché à obtenir des informations sur la PI (n=215)

## Sources d'information sur la PI

Pour obtenir des informations sur la PI, les propriétaires d'entreprises autochtones (20 % de l'échantillon global) ont le plus souvent fait appel à des cabinets d'avocats externes ou à des avocats (32 %), suivis par leurs pairs ou d'autres propriétaires d'entreprises (21 %), d'autres sources gouvernementales (20 %) ou des ressources en ligne (16 %). D'entre eux, 7 % se sont directement adressés à l'OPIC, tandis que 2 % ont consulté les offices de la propriété intellectuelle dans d'autres administrations. Les sous-échantillons sont trop petits pour que l'on puisse analyser les différences par sous-groupe.

### Sources d'information sur la PI Répondants qui ont cherché des informations (20 % de l'échantillon global)

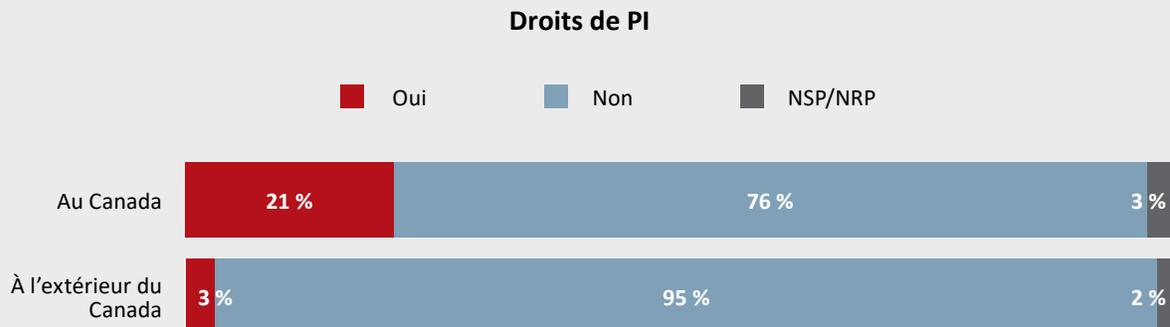


Q16. *Après de quelles sources avez-vous obtenu ces informations ou conseils?*  
Base : Répondants qui ont cherché à obtenir des informations sur la PI (n=215)

## Utilisation de la propriété intellectuelle

**Deux propriétaires d'entreprises autochtones sur dix affirment qu'ils détiennent actuellement de la PI au Canada, les plus courants étant les droits d'auteur et les marques de commerce. D'entre eux 3 % sont détenteurs de PI à l'extérieur du Canada. La moitié des détenteurs de PI ont mis en place une stratégie officielle pour protéger leur PI.**

## Utilisation de la PI



Q18. *Cette entreprise possède-t-elle actuellement un type quelconque de propriété intellectuelle...?*  
Base : Tous les répondants (n=1 100)

Deux entreprises autochtones sur dix (21 %) sont détentrices de PI au Canada. D'entre elles, 3 % sont détenteurs de PI à l'extérieur du Canada, tous étant également détenteurs de PI au Canada.

### Analyse des sous-groupes 9.0

Le fait de détenir des droits de PI au Canada est plus répandu parmi :

- Les entreprises du secteur des services (28 %, comparativement à 13 à 14 % dans les autres secteurs)
- Les entreprises qui ont consacré des fonds à la R-D (40 %, comparativement à 15 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (32 %, comparativement à 11 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (28 %, comparativement à 18 % ayant des clients uniquement au Canada)

**Effets des droits de PI sur la possibilité d'accéder à des informations sur la PI.** Les entreprises autochtones qui sont détentrices de PI au Canada sont plus susceptibles d'avoir accédé à des informations sur la PI au cours des dernières années (50 %), comparativement à 11 % pour celles qui ne sont pas détentrices de PI).

#### Type de PI détenue

Type de PI	Au Canada %	À l'extérieur du Canada %
<b>Oui, détient de la PI</b>	<b>21 %</b>	<b>3 %</b>
Droits d'auteur	10 %	1 %
Marques de commerce	9 %	1 %
Brevets	3 %	1 %
Dessins industriels	2 %	<1 %
Secrets commerciaux	1 %	<1 %
Topographies de circuits intégrés	1 %	<1 %
Indications géographiques	1 %	<1 %
NSP/NRP	1 %	<1 %
<b>Non, ne détient pas de PI.</b>	<b>76 %</b>	<b>95 %</b>
<b>NSP/NRP</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>

Q19. Quels types de propriété intellectuelle cette entreprise détient-elle au Canada? Base : Tous les répondants (n=1 100)

Q20. Quels types de propriété intellectuelle cette entreprise détient-elle à l'extérieur du Canada?

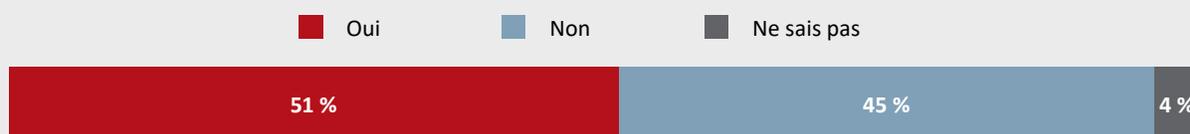
Base : Tous les répondants (n=1 100)

**Type de PI détenue.** Au Canada, les droits d'auteur (10 %) et les marques de commerce (9 %) sont les types de PI les plus utilisés par les entreprises autochtones (question posée sans suggestion, sans fournir de choix de réponse). Des proportions beaucoup plus faibles utilisent des brevets (3 %), des dessins industriels (2 %) ou d'autres types de PI.

## Stratégie officielle de protection de la PI

Parmi les entreprises détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (21 % de l'échantillon global), la moitié (51 %) ont établi une stratégie officielle pour protéger leur PI, soit séparément, soit dans le cadre d'un plan d'affaires général.

### Répondants disposant d'une stratégie officielle pour protéger leur PI Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (21 % de l'échantillon global)



Q23. Cette entreprise dispose-t-elle d'une stratégie officielle pour protéger ses brevets, ses marques de commerce ou d'autres types de propriété intellectuelle, soit séparément, soit dans le cadre d'un plan d'affaires général? Base : Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (n=253)

### Analyse des sous-groupes 10.0

Le fait de disposer d'une stratégie officielle de protection de la PI est plus répandu parmi :

- Les entreprises Métisses (62 %, comparativement à 40 % des entreprises des Premières Nations; la base des entreprises inuites [n=24] qui sont détentrices de PI est trop petite pour être déclarée)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D au cours des trois dernières années (62 %, comparativement à 41 % qui ne l'ont pas fait)

## Effets de la PI sur le rendement de l'entreprise

La plupart des entreprises autochtones qui sont détentrices de PI reconnaissent que celle-ci a contribué de différentes façons à leur rendement, notamment par l'amélioration des perspectives d'affaires à long terme, l'augmentation de la valeur opérationnelle, l'augmentation des revenus et les possibilités de collaboration et de partenariat. Relativement peu d'entre elles affirment que la PI a nui à leur rendement, par exemple la diminution des ressources consacrées à d'autres activités plus importantes ou le coût financier supplémentaire lié à la conservation et à la surveillance de la PI.

## Contribution de la PI au rendement de l'entreprise

Répondants ayant déclaré que la PI contribuait au rendement de l'entreprise  
Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (21 % de l'échantillon global)



Q21. Cette propriété intellectuelle a-t-elle contribué au rendement de cette entreprise de l'une des façons suivantes?  
Base : Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (n=253)

## Effets négatifs de la PI sur le rendement de l'entreprise

On a également demandé aux propriétaires d'entreprises autochtones qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (21 % de l'échantillon global) si la PI avait des effets négatifs sur leur rendement, en leur posant cinq questions précises. Près de deux personnes sur dix (19 %) déclarent que la PI a mobilisé des ressources consacrées à d'autres activités plus importantes. Un sur dix déclare que la PI a nui à ses activités en raison du coût financier lié à la conservation et à la surveillance de la PI (12 %) ou a retardé la mise en marché de nouveaux produits (11 %). Quelques-uns disent que leur PI a entraîné des litiges longs et coûteux (8 %) ou n'a pas empêché les violations de PI (6 %).

**Effets négatifs de la PI sur le rendement de l'entreprise**  
**Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (21 % de l'échantillon global)**



Q22. Cette propriété intellectuelle a-t-elle nui au rendement de cette entreprise de l'une des façons suivantes?  
Base : Entreprises qui sont détentrices de PI à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (n=253)

### Analyse des sous-groupes 11.0

Les opinions quant aux effets négatifs de la PI sur leur rendement varient comme suit :

- Les répondants qui utilisent des brevets (34 %) sont beaucoup plus susceptibles de considérer le coût financier lié à la conservation et à la surveillance de la PI comme un obstacle que les utilisateurs de droits d'auteur (9 %) ou de marques (8 %). Autrement, on ne constate pas de différences significatives selon le type de PI.
- Les entreprises du secteur des ressources naturelles détenant une propriété intellectuelle sont plus nombreuses à penser que le coût financier de la PI nuit au rendement de leur entreprise (34 %).
- L'idée que la PI mobilise des ressources consacrées à d'autres activités importantes est plus répandue parmi les entreprises qui ont des clients à l'extérieur du Canada (27 % comparativement à 10 % des entreprises qui ont des clients au Canada seulement).
- Les retards dans la mise en marché de nouveaux produits sont plus susceptibles d'être considérés comme un obstacle pour les entreprises Métisses détenant une PI (18 % comparativement à 3 % pour les Premières Nations).

## Octroi de licence de propriété intellectuelle

**Une entreprise autochtone sur dix déclare avoir conclu des ententes d'octroi de licences de PI, le plus souvent des droits d'auteur et des marques de commerce.**

Un propriétaire d'entreprise autochtone sur dix (11 %) dit avoir conclu une entente d'octroi de licence de PI.

### Ententes d'octroi de licences de PI



Q24. Cette entreprise a-t-elle conclu une entente d'octroi de licence de propriété intellectuelle? (Si on pose la question) Il s'agit de l'octroi de licences de propriété intellectuelle que votre entreprise obtient d'autrui ou qu'elle accorde à autrui.  
Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 12.0

Les ententes de licence sont plus courantes parmi :

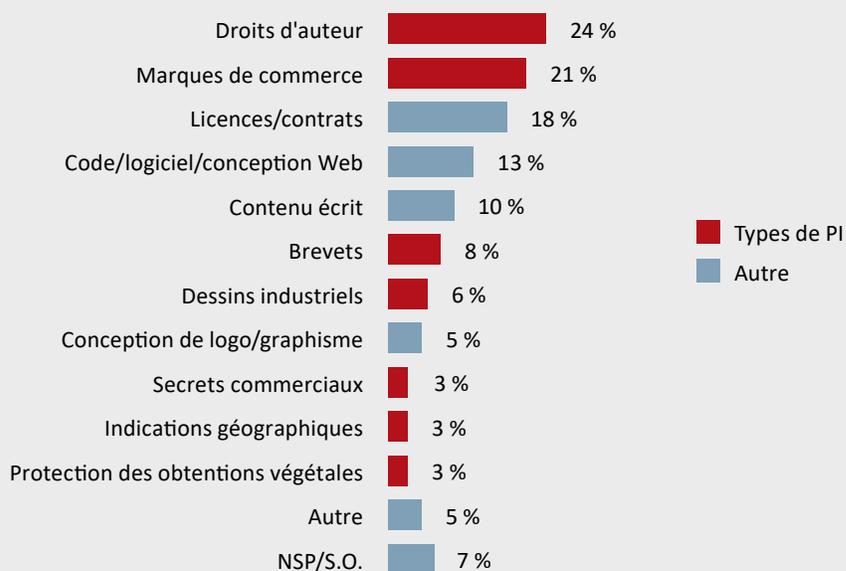
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (16 %, comparativement à 8 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont consacré des fonds à la R-D (23 %, comparativement à 7 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (16 %, comparativement à 6 % qui ne l'ont pas fait)

## Types de droits de PI concédés sous licence

On a demandé aux entreprises ayant une entente d'octroi de licences de PI (11 % de l'échantillon global) quels types de droits de PI elles concédaient sous licence (question posée sans suggestion, sans fournir de choix de réponse). Les répondants ont non seulement mentionné les types de PI (par exemple, les droits d'auteur, les marques de commerce), mais aussi les moyens de concéder des licences de PI (par exemple, les licences et les contrats) et le matériel visé par la PI (par exemple, la conception de sites Web, le contenu écrit). Ce mélange d'interprétations porte à croire que la formulation de la question n'était pas claire, mais il peut aussi refléter la complexité du sujet et de la terminologie associée pour les non-initiés – ce qui a des répercussions sur la communication et l'éducation en matière de PI.

Les sous-échantillons sont trop petits pour que l'on puisse analyser les différences par sous-groupe.

### Types de droits de PI concédés sous licence Entreprises qui ont conclu une entente d'octroi de licence de PI (11 % de l'échantillon global)



Q25. Quels types de droits de propriété intellectuelle cette entreprise a-t-elle concédés sous licence? SI ON POSE LA QUESTION : Veuillez inclure l'octroi de licences de propriété intellectuelle obtenues d'autrui et accordées à autrui. Base : Entreprises qui ont conclu des ententes d'octroi de licences de PI (n=126)

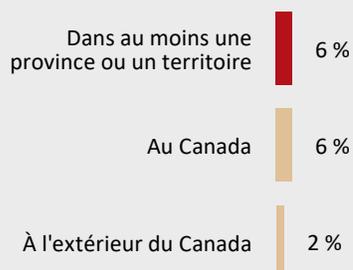
## Avoir déjà procédé au dépôt d'une demande de protection de PI

**Au total, 6 % des propriétaires d'entreprises autochtones disent avoir déjà procédé au dépôt ou à l'enregistrement d'une protection de PI.**

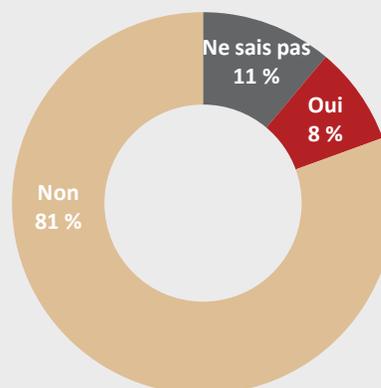
Très peu d'entreprises autochtones ont procédé au dépôt ou à l'enregistrement d'une demande de protection de PI au cours des dernières années : 6 % l'ont fait au Canada et 2 % à l'extérieur du Canada.

Parmi ce petit groupe qui a déposé une demande de protection de PI, 8 % indiquent avoir rencontré des difficultés lors du dépôt ou de l'enregistrement de la protection de PI. (Le sous-échantillon des répondants ayant rencontré des difficultés, n=5, est trop faible pour pouvoir décrire la nature des difficultés rencontrées.)

### Répondants ayant déposé une demande de protection de PI au cours des dernières années



### Répondants ayant rencontré des difficultés lors du dépôt d'une demande de protection de PI (répondants qui ont déposé une demande de protection de PI)



Q26. Au cours des dernières années, avez-vous déposé ou enregistré un quelconque type de protection de propriété intellectuelle? Base : Tous les répondants (n=1 100)

Q27. Avez-vous rencontré des difficultés lors du dépôt ou de l'enregistrement d'une protection de propriété intellectuelle au Canada? Base : Entreprises qui ont procédé récemment au dépôt ou à l'enregistrement d'une protection de PI (n=57)

### Analyse des sous-groupes 13.0

La proportion d'entreprises autochtones ayant déposé une demande de protection de PI est plus élevée parmi :

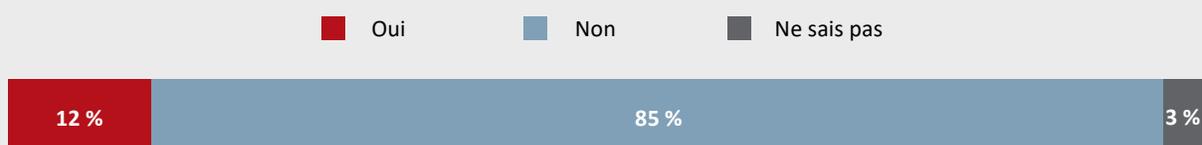
- Les entreprises appartenant à des femmes (10 %, comparativement à 4 % pour les entreprises appartenant à des hommes)
- Les nouvelles entreprises (14 % en activité depuis moins de cinq ans, comparativement à 5 % en activité depuis cinq ans ou plus)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (11 %, comparativement à 4 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont consacré des fonds à la R-D au cours des trois dernières années (12 %, comparativement à 4 % qui ne l'ont pas fait)

## Décision de ne pas protéger officiellement la PI

**Une entreprise autochtone sur dix déclare avoir une PI qu'elle a décidé de ne pas protéger officiellement. Les principales raisons sont le peu d'avantages qu'offre la protection de PI et le coût du dépôt d'une demande.**

Un propriétaire d'entreprise autochtone sur dix (12 %) dit avoir décidé de ne pas protéger officiellement sa PI.

### Répondants qui disposent de PI qu'ils ont décidé de ne pas protéger auparavant



Q29. Au cours des dernières années, l'entreprise avait-elle une propriété intellectuelle que vous avez décidé de ne pas protéger de façon officielle? Base : Tous les répondants (n=1 100)

### Analyse des sous-groupes 14.0

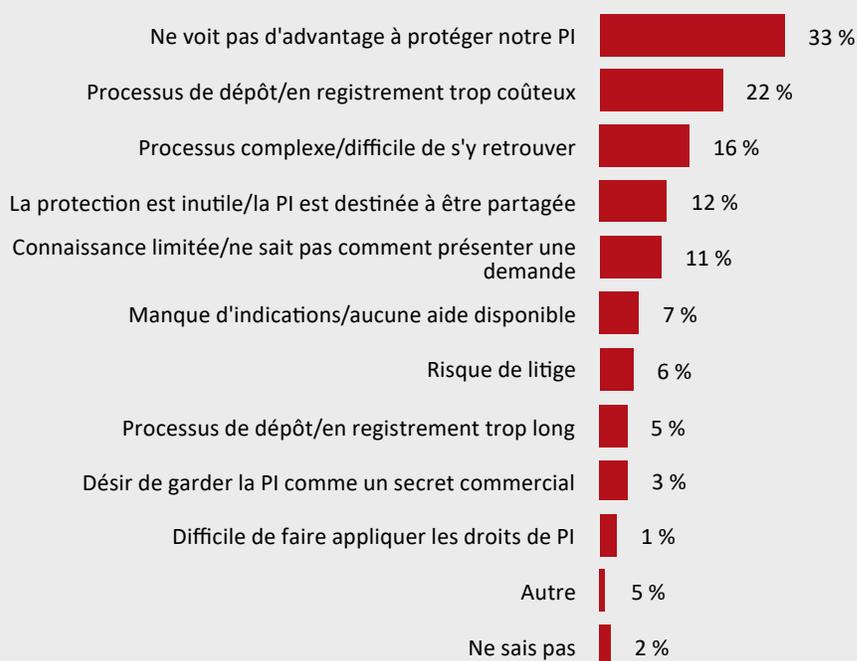
La décision de ne pas protéger officiellement la PI est plus fréquente parmi :

- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (18 %, comparativement à 10 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D au cours des trois dernières années (27 %, comparativement à 7 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont adopté des innovations au cours des trois dernières années (19 %, comparativement à 6 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui déclarent être détentrices de PI (25 %, comparativement à 9 % qui ne sont pas détentrices de PI)

## Principales raisons de ne pas protéger officiellement cette PI

On a demandé aux propriétaires d'entreprises autochtones qui ont décidé de ne pas protéger officiellement leur PI (12 % de l'échantillon global) les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait (question posée sans suggestion, sans fournir de choix de réponse). Les raisons les plus fréquemment citées sont liées aux avantages et aux coûts engendrés par la protection de la PI : un tiers (33 %) n'y voit aucun avantage et deux sur dix (22 %) pensent que le dépôt et l'enregistrement sont trop coûteux. Des proportions plus faibles attribuent leur décision à d'autres obstacles, notamment un processus complexe/difficile de s'y retrouver (16 %) et une connaissance limitée quant à la présentation de la demande (11 %). Certains affirment également que la protection de la PI est inutile parce qu'ils comptent la diffuser (12 %). Les sous-échantillons sont trop petits pour que l'on puisse analyser les différences par sous-groupe.

### Principales raisons de ne pas protéger officiellement cette PI



Q30. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous avez décidé de ne pas protéger officiellement cette propriété intellectuelle? Base : Entreprises qui ont décidé de ne pas protéger officiellement cette PI au cours des dernières années (n=136)

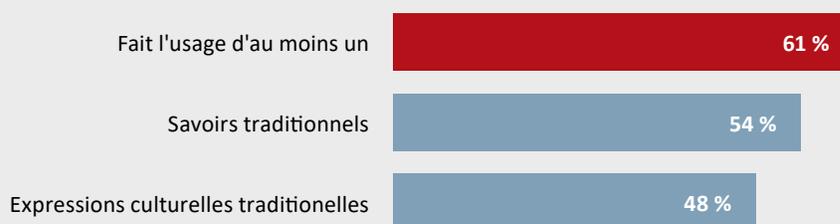
## IV. Utilisation et protection du savoir traditionnel et des expressions culturelles

Le savoir traditionnel et les expressions culturelles peuvent être intégrés aux modèles d'entreprise autochtones afin de favoriser l'innovation. Ils se trouvent dans divers contextes et ont de multiples applications commerciales dans des activités telles que l'agriculture, la science et la technologie, l'écologie, la biodiversité et la médecine. Cependant, leur caractère collectif et évolutif les rend difficiles à protéger dans le système actuel de PI. De plus, le savoir traditionnel et les expressions culturelles sont souvent considérés comme sacrés; ils ne sont donc pas toujours destinés à être diffusés.

Il n'existe pas non plus de définitions universellement acceptées pour le savoir traditionnel et les expressions culturelles, bien que de nombreuses définitions présentent des caractéristiques communes, notamment la transmission de connaissances pratiques d'une génération à l'autre pour s'adapter et survivre, souvent selon la tradition orale. Il existe d'autres points de vue similaires définissant le savoir traditionnel et les expressions culturelles, telles que la relation à la terre, la valeur de la famille, de la culture et de la communauté, le développement durable et une vision globale de l'interdépendance. Les répondants à l'enquête ont reçu la définition pratique du savoir traditionnel et des expressions culturelles proposée par l'Office mondial de la propriété intellectuelle (voir la formulation de la question sous le graphique ci-dessous).<sup>2</sup>

### Utilisation du savoir traditionnel ou des expressions culturelles

#### Utilisation du savoir traditionnel ou des expressions culturelles



Q31. Utilisez-vous le savoir traditionnel dans vos activités? Par savoir traditionnel, on entend les connaissances, le savoir-faire, les techniques et les pratiques élaborés, préservés et transmis d'une génération à l'autre par les peuples autochtones. Base : Tous les répondants (n=1 100)

Q32. Utilisez-vous ou créez-vous des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre de vos activités? Il s'agit de la manière dont le savoir traditionnel et la culture sont exprimés, par exemple par des récits oraux, d'œuvres d'art, de l'artisanat, des danses, des tissus, des chants ou des cérémonies. Base : Tous les répondants (n=1 100)

**Une majorité d'entreprises autochtones déclarent utiliser le savoir traditionnel ou les expressions culturelles. Les types les plus utilisés sont les arts et l'artisanat et les récits oraux.**

Six propriétaires d'entreprise autochtone sur dix disent mettre à profit le savoir traditionnel (54 %) ou les expressions culturelles traditionnelles (48 %) dans leurs activités.

### **Analyse des sous-groupes 15.0**

Les entreprises qui ont déclaré utiliser le savoir traditionnel sont surtout :

- Les moyennes et grandes entreprises comptant plus de 100 employés (78 %, comparativement à 53 % pour les entreprises de moins de 100 employés et 54 % pour les entreprises sans employés)
- Les entreprises des secteurs des services (60 %) ou des ressources naturelles (58 % comparativement à 47 % dans le secteur secondaire et 36 % dans le secteur de la construction)
- Les entreprises appartenant à des femmes (66 %, comparativement à 48 % pour les entreprises appartenant à des hommes)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (67 %, comparativement à 49 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (62 %, comparativement à 46 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D (70 %, comparativement à 49 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises des Inuits (78 %) et des Premières Nations (61 %) (comparativement à 50 % des entreprises Métisses)

Les entreprises qui ont déclaré utiliser les expressions culturelles sont surtout

- Les entreprises du secteur des services (57 %, comparativement à 45 % dans le secteur des ressources naturelles, 41 % dans le secteur secondaire et 28 % dans la construction)
- Les entreprises appartenant à des femmes (59 %, comparativement à 43 % pour les entreprises appartenant à des hommes)

---

<sup>2</sup> Pour une discussion plus approfondie sur le sujet du savoir traditionnel et des expressions culturelles, veuillez consulter les sites Web de l'Assemblée des Premières Nations ([https://www.afn.ca/uploads/files/env/ns\\_-\\_traditional\\_knowledge.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/env/ns_-_traditional_knowledge.pdf)), de l'Alaska Native Knowledge Network (<http://www.ankn.uaf.edu/>), de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs ([https://www.apcfn.ca/wp-content/uploads/2020/06/FinalReport-HonouringTraditionalKnowledge\\_1.pdf](https://www.apcfn.ca/wp-content/uploads/2020/06/FinalReport-HonouringTraditionalKnowledge_1.pdf)), de l'UNESCO (<http://uis.unesco.org/en/glossary-term/traditional-knowledge>), et de l'OMPI (<https://www.wipo.int/tk/en/tk/>)

- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (66 %, comparativement à 40 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (59 %, comparativement à 39 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D (62 %, comparativement à 44 % qui ne l'ont pas fait)
- Les entreprises des Premières Nations (58 %) et des Inuits (73 %) (comparativement à 41 % des entreprises Métisses)

**Effets de l'utilisation du savoir traditionnel et des expressions culturelles sur la connaissance et l'utilisation de la PI.** Les entreprises autochtones qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dans leurs activités sont plus susceptibles de connaître les indications géographiques (38 %, comparativement à 27 % qui n'utilisent pas le savoir traditionnel ou d'expressions culturelles), mais le niveau de connaissance des autres types de PI est semblable entre les deux groupes.

L'utilisation du savoir traditionnel ou des expressions culturelles semble influencer davantage sur l'utilisation de la PI que sur la connaissance de la PI. Les entreprises autochtones qui utilisent le savoir traditionnel ou des expressions culturelles sont deux fois plus susceptibles de détenir de la PI (27 %) que les entreprises qui n'en utilisent pas (11 %).

### Types de savoir traditionnel et d'expressions culturelles

Parmi les entreprises autochtones qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dans leurs activités (61 % de l'échantillon global), les types les plus utilisés sont les arts et l'artisanat (27 %) et les récits oraux (24 %). Parmi les autres formes de savoir traditionnel et d'expressions culturelles, il y a les textes (18 %) et le savoir traditionnel tel que l'histoire, la langue et la consultation des aînés (16 %).

**Répondants qui les utilisent dans leurs activités  
(61 % de l'échantillon global)**

Formes de savoir traditionnel ou d'expressions culturelles	Utilisation du savoir traditionnel ou des expressions culturelles. %
Arts et artisanat	27 %
Récits oraux	24 %
Textes, par exemple, rédaction, publication, édition, etc.	18 %
Savoir traditionnel, par exemple, l'histoire, la langue, la consultation des aînés, etc.	16 %
Spectacles, par exemple, danses, pièces de théâtre, concerts, etc.	15 %
Symboles ou marques, par exemple, crêtes, emblèmes.	14 %
Connaissances liées à la biodiversité, à la terre, au climat, etc.	14 %
Vêtements, bijoux, chaussures, tissus ou autres accessoires vestimentaires.	10 %
Techniques ou outils pour l'agriculture, la chasse, la pêche, la construction, le transport, etc.	10 %
Produits ou techniques médicaux et de santé	8 %
Méthodes de communication, par exemple, sensibilisation aux réalités culturelles, formation, etc.	8 %
Boissons et produits alimentaires	7 %
Enregistrements sonores	6 %
Produits ou techniques non médicaux, par exemple l'art corporel, etc.	6 %
Ceremonies, e.g., religious ceremonies, prayers, etc.	5 %
Autre	6 %
Ne sais pas	10 %

Q33. Quelles formes de savoir traditionnel ou d'expressions culturelles traditionnelles votre entreprise utilise-t-elle ou crée-t-elle? Base : Entreprises qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles ou en créent (n=715)

### Analyse des sous-groupes 16.0

Les entreprises appartenant à des femmes qui utilisent le savoir traditionnel ou des expressions culturelles sont plus susceptibles que leurs homologues masculins de déclarer utiliser des textes (24 % comparativement à 13 %), des vêtements et des bijoux (17 % comparativement à 6 %) et des produits non médicaux (10 % comparativement à 3 %).

Plusieurs formes de savoir traditionnel ou d'expressions culturelles sont plus fréquemment utilisées dans les entreprises inuites, notamment les arts et l'artisanat (58 %), les produits médicaux et de santé (21 %), les produits non médicaux (24 %) et les produits alimentaires et les boissons (24 %).

On ne constate pas de différences importantes selon la taille de l'entreprise.

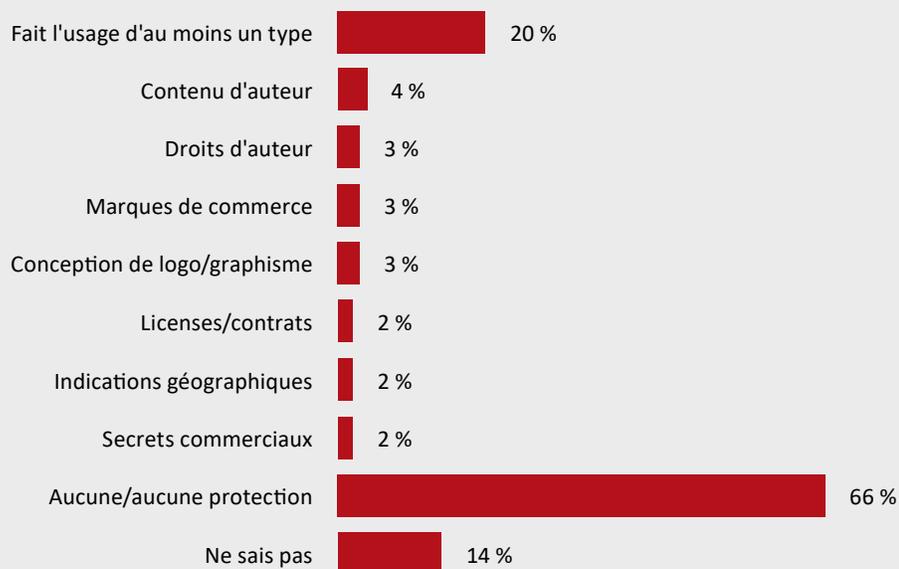
## Protection du savoir traditionnel et des expressions culturelles

**Une entreprise autochtone sur cinq qui utilise le savoir traditionnel ou les expressions culturelles dispose d'une protection de PI, et plus d'une sur quatre a recours à d'autres protections non liées à la PI, telles que le respect des règles communautaires ou coutumières d'utilisation, la documentation, les bases de données et les registres, ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public.**

### Types de PI utilisés pour protéger le savoir traditionnel et les expressions culturelles

Un propriétaire d'entreprise autochtone sur cinq (20 %) qui utilise le savoir traditionnel ou des expressions culturelles dans ses activités déclare avoir recours à au moins une forme de PI pour les protéger, comme le contenu écrit (4 %), les droits d'auteur (3 %), les marques de commerce (3 %) et la conception de logo et le graphisme (3 %).

**Types de PI utilisés pour protéger le savoir traditionnel ou les expressions culturelles**  
**Répondants qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles dans leurs activités**  
**(61 % de l'échantillon global)**



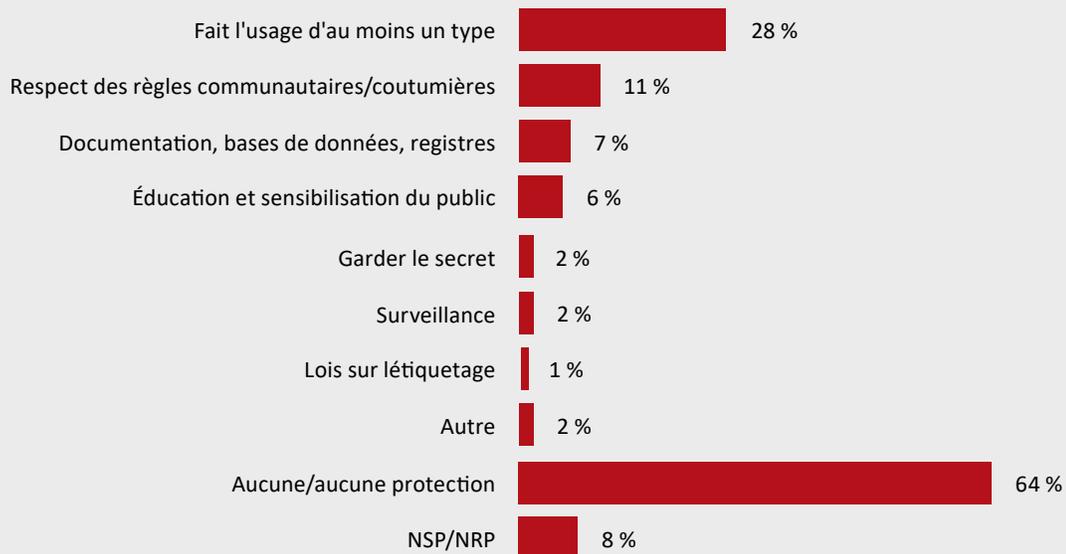
Q34. À quels types de propriété intellectuelle votre entreprise a-t-elle recours, le cas échéant, pour protéger son savoir traditionnel ou ses expressions culturelles traditionnelles? Base : Entreprises qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles ou en créent (n=715)

## Analyse des sous-groupes 17.0

L'utilisation d'au moins une forme de PI pour protéger le savoir traditionnel ou les expressions culturelles est plus courante parmi :

- Les entreprises appartenant aux Premières Nations (26 %, comparativement à 18 % pour les Inuits et 16 % pour les Métis)
- Les entreprises appartenant à des femmes (26 %, comparativement à 16 % pour les entreprises appartenant à des hommes)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (26 %, comparativement à 16 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont investi dans la R-D (26 %, comparativement à 18 % qui ne l'ont pas fait)

### Autres protections pour le savoir traditionnel ou les expressions culturelles Répondants qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles dans leurs activités (61 % de l'échantillon global)



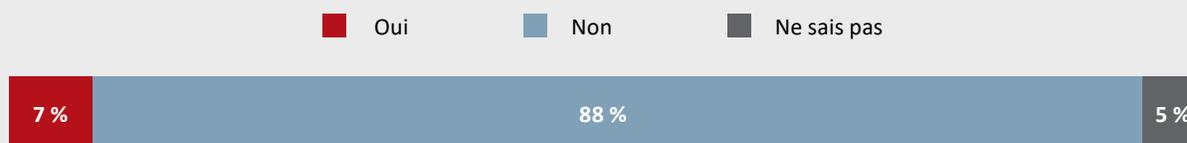
Q35. À quels autres types de protection proactive votre entreprise a-t-elle recours, le cas échéant, pour protéger son savoir traditionnel ou ses expressions culturelles traditionnelles? Base : Entreprises qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles ou en créent (n=715)

## Utilisation non autorisée du savoir traditionnel et des expressions culturelles

***Un petit groupe d'autochtones qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles disent que leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles ont été utilisés sans autorisation. L'utilisation non autorisée entraîne le plus souvent des conséquences telles que des pertes financières et une perte de signification culturelle.***

On a demandé aux utilisateurs du savoir traditionnel ou d'expressions culturelles (61 % de l'échantillon global) si on avait déjà utilisé ou créé leur savoir traditionnel ou leurs expressions culturelles sans autorisation. Moins d'une personne sur dix (7 %) rapporte une utilisation non autorisée, tandis que la plupart (88 %) disent que cela ne s'est jamais produit.

### Utilisation non autorisée du savoir traditionnel ou des expressions culturelles Répondants qui utilisent le savoir traditionnel et les expressions culturelles dans leurs activités (61 % de l'échantillon global)



Q36. A-t-on déjà utilisé ou créé ce savoir traditionnel ou ces expressions culturelles traditionnelles à des fins commerciales que votre société n'avait pas autorisées? Base : Entreprises qui utilisent le savoir traditionnel ou les expressions culturelles ou en créent (n=715)

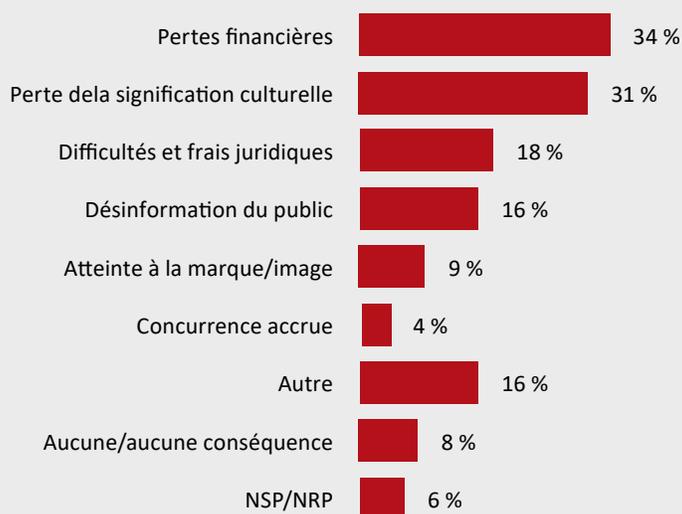
### Analyse des sous-groupes 18.0

L'utilisation non autorisée du savoir traditionnel et des expressions culturelles est plus souvent signalée par :

- Les entreprises des secteurs secondaires (9 %) et des services (9 %) (comparativement à moins de 1 % dans les secteurs des ressources naturelles et de la construction)
- Les entreprises appartenant à des femmes (12 %, comparativement à 4 % pour les entreprises appartenant à des hommes)
- Les entreprises ayant des clients à l'extérieur du Canada (13 %, comparativement à 2 % ayant des clients uniquement au Canada)
- Les entreprises qui ont récemment adopté des innovations (9 %, comparativement à 4 % qui ne l'ont pas fait)

Bien que relativement peu d'entreprises aient vu leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles utilisées sans autorisation, les entreprises à qui cela est arrivé ont subi plusieurs répercussions négatives, notamment des pertes financières (34 %), une perte de signification culturelle (31 %), des difficultés et des frais juridiques (18 %) et une désinformation du public (16 %).

**Conséquences de l'utilisation non autorisée du savoir traditionnel ou des expressions culturelles**  
**Répondants qui signalent une utilisation non autorisée de leur savoir traditionnel ou de leurs expressions culturelles**  
**(4 % de l'échantillon global)**



Q37. Quelles conséquences, le cas échéant, votre entreprise a-t-elle subies pour l'utilisation ou la création non autorisée de ce savoir traditionnel ou de ces expressions culturelles traditionnelles? Base : Entreprises ayant vu leur PI traditionnelle utilisée sans autorisation (n=36)

## V. Méthodologie

Ces résultats sont fondés sur une enquête téléphonique, menée du 7 août au 10 septembre 2019, auprès de 1 100 propriétaires d'entreprises des Premières Nations, Inuits et Métis de partout au Canada. La marge d'erreur pour un échantillon de 1 100 personnes est de plus ou moins 3,0 p. 100, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats se rapportant à des sous-groupes de l'échantillon global (par exemple, la taille ou le type d'entreprise).

### Plan d'échantillonnage

Lors de la réalisation de cette enquête, le principal défi méthodologique a été de définir et de trouver un échantillon représentatif de propriétaires d'entreprises autochtones dans tout le Canada. Bien que diverses organisations tiennent des bases de données d'entreprises autochtones, il n'existe pas de cadre d'échantillonnage unique et complet pour la population des entreprises autochtones.

L'échantillon de l'enquête provient de deux listes fournies par le CCEA. La première liste est une base de données des entreprises autochtones initialement établie par le CCEA en 2014 et régulièrement mise à jour; elle a été utilisée dans des enquêtes précédentes menées par Environics pour le CCEA. Au total, 632 enquêtes ont été réalisées à partir d'un échantillon de cette liste. Pour cette recherche, le CCEA a fourni une deuxième liste d'entreprises autochtones, et a ainsi obtenu 468 questionnaires remplis.

Pour que l'échantillon final soit aussi représentatif que possible de la population des entreprises autochtones, les données du recensement de 2016 ont été utilisées pour disposer de statistiques complètes et raisonnablement actuelles sur les entreprises autochtones et pour établir un profil idéal de cette population en fonction de l'identité autochtone, du type d'entreprise (constituée en société ou non) et de sa taille (comptant ou non des employés), et de la région. Des quotas ont été établis pour ces caractéristiques et des entrevues ont été menées dans le but de remplir tous les champs jusqu'à ce que les quotas soient atteints. Toutefois, les plus petites entreprises autochtones (c'est-à-dire les entreprises non constituées en société et sans employés) étaient sous-représentées dans l'échantillon final. La pondération a été appliquée de façon à rapprocher l'échantillon des données du recensement, mais elle a été limitée (pondération maximale de 3,0) pour éviter toute distorsion des données.

Dans cette base de sondage, les entreprises ont été sélectionnées pour s'assurer qu'elles s'identifient comme autochtones et qu'elles possèdent une entreprise.

## Conception de questionnaires

Le questionnaire a été conçu en consultation avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) afin de s'assurer qu'il répond à tous les objectifs de la recherche. Les questions du sondage ont été tirées de l'Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle (CUPI) de Statistique Canada, ainsi que de sondages antérieurs du CCEA. Le questionnaire comprend des questions structurées, afin d'obtenir des informations quantifiables, et des questions ouvertes, afin d'obtenir une réponse plus approfondie et spontanée à certains types de questions.

Avant le lancement de l'enquête, le questionnaire a été mis à l'essai auprès de « vrais » répondants. L'essai pilote (prélancement) a consisté en des entrevues avec un petit échantillon de participants, menées de la même façon que l'enquête complète. Ce prélancement avait pour objectif d'évaluer la conception des questionnaires sous le rapport de la formulation et de l'ordre des questions, de la sensibilité des répondants à certaines questions et à l'enquête en général, mais aussi d'estimer les taux de réponse et la longueur de l'enquête. Compte tenu de la rétroaction obtenue lors de l'essai pilote, il n'a pas été nécessaire de modifier le questionnaire.

## Collecte de données

Les entrevues ont été réalisées par téléphone depuis des installations centrales à Ottawa selon la méthode de l'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Des superviseurs étaient présents en tout temps pendant la réalisation du sondage pour veiller à ce que les interviews soient bien menées et les réponses, bien consignées. Au moins 10 % des interviews réalisées par chacun des intervieweurs ont été surveillées discrètement aux fins de contrôle de la qualité.

Toutes les entrevues ont été menées dans la langue officielle sélectionnée par les répondants. La durée moyenne de l'entrevue s'est établie à 15 minutes. Un minimum de cinq appels à chaque entreprise sélectionnée dans l'échantillon a été effectué avant de la classer dans la catégorie « pas de réponse ».

L'enquête a été menée dans le respect aussi bien des normes professionnelles du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien que de la loi fédérale applicable (Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques ou LPRPDE). Le sondage a été consigné au moyen des systèmes d'enregistrement du CRIC, lesquels permettent au public d'effectuer des vérifications en lien avec les appels téléphoniques effectués à l'occasion d'un sondage, de s'informer des activités menées dans le secteur ou de déposer une plainte.

## Résultats finaux

L'échantillon du présent sondage était composé de 1 100 entrevues menées auprès d'entreprises appartenant à des autochtones. Le taux de réponse effectif du sondage est de 24 %.<sup>3</sup> Il s'agit du nombre de participants qui ont répondu (entrevues menées à terme plus répondants disqualifiés en raison des exigences du sondage et des quotas remplis), divisé par les appels non résolus (p. ex. ligne occupée, aucune réponse), plus le nombre de ménages ou de personnes n'ayant pas répondu au sondage (p. ex. refus de répondre, barrière linguistique, rappels manqués) plus le nombre de participants ayant répondu ( $R/[NR+DPNR+DPR]$ ). Le tableau ci-dessous donne les résultats de tous les appels :

Répartition des appels	Nombre
<b>Nombre total de tentatives d'appel</b>	<b>12 262</b>
<b>Répondants non admissibles – non valides</b>	<b>4 405</b>
<b>Non résolus (NR)</b>	<b>2 947</b>
Pas de réponse/répondeur	2 947
<b>Répondants potentiels – unités non répondantes (UNR)</b>	<b>2 257</b>
Barrière linguistique	21
Incapable de participer (maladie/décès)	139
Rappel (répondant non disponible)	2 097
<b>Nombre total de personnes sollicitées</b>	<b>2 653</b>
Refus	714
Cessation d'emploi	42
<b>Admissible – Unités répondantes (R)</b>	<b>1 897</b>
Entrevue réalisée	1 100
Quota rempli	-
Non admissible	797
<b>Taux de réponse (R/[U+IS+R])</b>	<b>24 %</b>
<b>Incidence</b>	<b>58</b>

<sup>3</sup> Le calcul du taux de réponse est fondé sur une formule acceptée par le gouvernement du Canada (Travaux publics et Services gouvernementaux).

## Profil des répondants

Le tableau ci-dessous présente le profil de l'échantillon final pondéré de propriétaires d'entreprises autochtones selon leurs caractéristiques personnelles et professionnelles.

	%		%
<b>Identité</b>		<b>Type d'entreprise</b>	
Métis	53	Entreprise individuelle	52
Premières Nations	50	Société	27
Inuit	4	Société en nom collectif	12
		Autre	8
<b>Sexe</b>		<b>Taille de l'entreprise</b>	
Homme	65	Nombre d'employés	51
Femme	34	Employés	49
<b>Années d'existence de l'entreprise</b>		<b>Catégories d'employés</b>	
Moins de 5 ans	9	Un seul employé	49
5 à 9 ans	16	Employés permanents à temps plein	44
10 à 19 ans	34	Employés permanents, à temps partiel et saisonniers	44
20 à 30 ans	22	Employés occasionnels ou temporaires	35
Plus de 30 ans	17		
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>		<b>Secteur</b>	
Moins de 25 000 \$	10	Service	54
De 25 000 à moins de 100 000 \$	15	Secondaire	21
De 100 000 à moins de 500 000 \$	17	Ressources naturelles	13
De 500 000 à moins de 1 000 000 \$	5	Construction	12
Plus de 1 000 000 \$	3		
		<b>Entreprise appartenant à une bande ou à une communauté</b>	
		Oui	12
		Non	88



2 Berkeley St #202,  
Toronto, ON M5A 4J5  
Telephone: 416-961-8663  
Fax: 416-961-3995  
[www.ccab.com](http://www.ccab.com)